

## NOUVEL OBS

# Tribune / Budget : il faut ne finir avec ce théâtre d'improvisation

26/11/2025

**Grégory Blanc, sénateur Place Publique – commissaire aux Finances**

Pour obtenir un compromis, le gouvernement doit prendre des engagements solides, et non une nouvelle fois construire le budget sur du sable... Si le Parlement vote en effet les impôts, l'exécutif a une main totale sur l'exécution du Budget, hors de tout contrôle démocratique. Lui seul décide des gels, surgels et annulations de crédits en cours d'année, modifiant substantiellement l'esprit des budgets promulgués. Il est donc indispensable de revoir nos fonctionnements démocratiques.

Depuis 2022, aucun budget adopté n'a été respecté. La brutale dissolution de 2024 a même accentué le problème de pilotage : fait nouveau sur le PLF 2026, les arbitrages ne sont ni complètement au gouvernement, ni encore arrivés au Parlement. Le pouvoir budgétaire est dilué ! En plein théâtre d'improvisation : l'exécutif valide ses propres orientations, sur le texte qu'il a lui-même déposé, en même temps que se déroule le débat parlementaire. La procédure est déréglée.

Dans ce moment d'éclatement du paysage partisan, la passion des débats budgétaires ne doit pas nous faire oublier que nous sommes depuis 15 ans dans une situation géopolitique inédite : les crises ne se succèdent plus les unes aux autres, elles s'empilent désormais, rendant le pilotage plus complexe. L'État a à la fois besoin de plus de souplesse et donc doit en corollaire faire œuvre de davantage de transparence. Notre procédure budgétaire doit être rénovée, avec efficience et sincérité en maîtres-mots, pour créer les conditions d'une confiance régénérée.

Pour rappel, 2024 restera dans les annales : prévu à 4,4 % du PIB, le déficit public a finalement atteint 5,8 %. En refusant d'engager un PLFR dès l'hiver, le pouvoir macroniste a préféré la dérive immaîtrisée des finances publiques à la remise en question de sa politique économique. Symbole de ces déboires : le gel précipité de près de 10 milliards d'euros quelques semaines seulement après le vote de la loi de finances, sans que le Parlement dispose des moyens d'intervenir.

2025, dans un autre registre, nous conduit au même constat : aucune réforme de structure, mais la technique du rabot, aboutissant d'abord à l'annulation des crédits d'investissement des entreprises, des collectivités, dans nos infrastructures et le logement. Une démocratie moderne se doit de clarifier les rôles, les temps, et donc les responsabilités, là où le flou prédomine. À cet effet, j'ai déposé une proposition de loi avec mon collègue sénateur Bernard Jomier, dans la continuité de travaux menés par le CAE, la Cour des comptes, le CPO, etc.

Rénover en profondeur le processus budgétaire devient un impératif. Trois exigences s'imposent : la transparence de l'information, le renforcement du Haut Conseil des finances publiques (HCFP), et le rééquilibrage des pouvoirs au profit du Parlement. Enfin, le principe « appliquer ou expliquer » doit en être le fil conducteur : l'exécutif devrait ajuster ses prévisions pour se conformer aux avis du HCFP ou justifier publiquement tout écart. Ce cadre de sincérité redonnerait sens au débat budgétaire en plaçant le temps long et l'expertise au service du Parlement.

Dans la phase de prévision : le projet de loi de finances serait transmis au HCFP avant la première semaine de septembre. Celui-ci disposerait de trois semaines pour rendre un avis complet, rentrant dans l'analyse des crédits alloués aux missions ministérielles. Les parlementaires auraient alors le temps de se l'approprier, et le gouvernement aurait une semaine pour ajuster sa copie avant dépôt à l'Assemblée. Entre ce dépôt et l'examen en commission, les ministres viendraient expliquer leurs choix et justifier tout écart aux avis du HCFP.

Par ailleurs, une saisine ouverte aux parlementaires et un nouvel avis, rendu automatiquement avant la mi-mai sur la base des données de Bercy, permettrait de mieux apprécier l'exécution en cours. Ces avis, argumentés et détaillés, intégreraient une nomenclature statuant sur l'exécution: avis conforme, réservé, ou non-conforme. Ils seraient par ailleurs présentés devant les commissions des finances, où le gouvernement serait tenu de se justifier. En cas de dérive, le législateur pourrait corriger le tir via un nouveau véhicule : les lois de finances d'équilibre, plus souples puisque destinées à restaurer le seul équilibre budgétaire, là où les PLFR rouvrent toutes les possibilités.

En définitive, il ne s'agit pas ici uniquement de la saine maîtrise de nos finances publiques. Parce que nous parlons de l'impôt et de son usage, c'est de la cohésion politique du pays dont il est question.